

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

### Etaient présents

**Mmes** : C. CHARLOT – G. GALLOIS – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

**Mrs.** : M. BORREWATER – A. BRICOUT – F. COQUEREL – Y.B. DE BEURMANN – D. DUQUESNE – A. KEDZIERSKI – J.C. RUHANT – L. VAN DRIESSCHE – D. WICQUART

**Excusé** : L. DESROUSSEAUX

*Monsieur Pierre-Antoine DELAVAL a été nommé secrétaire.*

### I. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2015

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 17 février 2015. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres qui y étaient présents.

### II. DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET PRINCIPAL – N° 2015-03-31.01

*Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Luc VAN DRIESSCHE, Adjoint au Maire chargé des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par M. M. BORREWATER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,*

*a) lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :*

#### **Section INVESTISSEMENT**

<i>Total des dépenses</i>	85 212,63 €	<i>Total des recettes</i>	216 360,61 €
<i>Excédent de l'exercice</i>	131 147,98 €		
<i>Excédent antérieur reporté</i>	22 218,19 €		
<b><i>Résultat définitif à affecter</i></b>	<b>153 366,17 €</b>		

#### **Section FONCTIONNEMENT**

<i>Total des dépenses</i>	346 445,45 €	<i>Total des recettes</i>	326 854,00 €
<i>Déficit de l'exercice</i>	- 19 591,45 €		
<i>Excédent antérieur reporté</i>	231 278,81 €		
<i>Part affectée à l'investissement</i>	0 €		
<b><i>Résultat définitif</i></b>	<b>211 687,36 €</b>		

**RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014 : Excédant : 365 053,53 €**

*b) constate aussi bien, pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,*

*c) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,*

*d) vote et arrête les résultats définitifs résumés ci-dessus, par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.*

*e) Ont signé au registre des délibérations :*

*Mmes* : C. CHARLOT – G. GALLOIS – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

*Mrs.* : A. BRICOUT – F. COQUEREL – Y.B. DE BEURMANN – D. DUQUESNE – A. KEDZIERSKI – J.C. RUHANT – L. VAN DRIESSCHE – D. WICQUART

### **III. DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU TRESORIER – BUDGET PRINCIPAL – N° 2015-03-31.02**

*Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Luc VAN DRIESSCHE, Adjoint au Maire, chargé des finances, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer et l'état des restes à réaliser de la section d'investissement, en dépenses et en recettes.*

*Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;*

*Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer.*

*Considérant que le compte de gestion du receveur est régulièrement établi*

*a) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;*

*b) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;*

*c) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;*

*- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

*Ont signé au registre des délibérations :*

*Mmes* : C. CHARLOT – G. GALLOIS – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

*Mrs.* : M. BORREWATER – A. BRICOUT – F. COQUEREL – Y.B. DE BEURMANN – D. DUQUESNE – A. KEDZIERSKI – J.C. RUHANT – L. VAN DRIESSCHE – D. WICQUART

### **IV. DELIBERATION CONCERNANT L'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014 – BUDGET PRINCIPAL – N° 2015-03-31.03**

*- Vu l'instruction M 14*

*- Vu les Budgets de l'exercice 2014 approuvés,*

*- Vu l'excédent constaté dans la Section Investissement et le déficit constaté dans la Section Fonctionnement :*

#### **Section INVESTISSEMENT**

<i>Total des dépenses</i>	<i>85 212,63 €</i>	<i>Total des recettes</i>	<i>216 360,61 €</i>
<i>Excédent de l'exercice</i>	<i>131 147,98 €</i>		
<i>Excédent antérieur reporté</i>	<i>22 218,19 €</i>		
<b><i>Résultat définitif à affecter</i></b>	<b><i>153 366,17 €</i></b>		

#### **Section FONCTIONNEMENT**

<i>Total des dépenses</i>	<i>346 445,45 €</i>	<i>Total des recettes</i>	<i>326 854,00 €</i>
<i>Déficit de l'exercice</i>	<i>- 19 591,45 €</i>		

Excédent antérieur reporté 231 278,81 €

**Résultat définitif 211 687,36 €**

Le Conseil Municipal **DECIDE** par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention d'affecter

- à la section d'**Investissement** (compte 001) la somme de **153 366,17 €** correspondant à l'excédent d'investissement.
- à la section de **Fonctionnement** (compte 002) la somme de **211 687,36 €** qui sera ventilée lors du Budget 2015.

**V. DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET ANNEXE « FRESNOY » - N° 2015-03-31.04**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Luc VAN DRIESSCHE, Adjoint au Maire chargé des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par M. M. BORREWATER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

a) lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Section INVESTISSEMENT**

Total des dépenses	264 800,49€	Total des recettes	0,00 €
Déficit de l'exercice	- 264 800,49 €		
<b>Résultat définitif</b>	<b>- 264 800,49 €</b>		

**Section FONCTIONNEMENT**

Total des dépenses	264 800,49 €	Total des recettes	555 903,49 €
Excédent de l'exercice	291 103,00 €		
Part affectée à l'investissement			
<b>Résultat définitif à affecter</b>	<b>291 103,00 €</b>		

**RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014 : Excédant : 26 302,51 €**

b) constate aussi bien, pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

c) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

d) vote et arrête les résultats définitifs résumés ci-dessus, par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

e) Ont signé au registre des délibérations :

**Mmes** : C. CHARLOT – G. GALLOIS – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

**Mrs.** : A. BRICOUT – F. COQUEREL – Y.B. DE BEURMANN – D. DUQUESNE – A. KEDZIERSKI – J.C. RUHANT – L. VAN DRIESSCHE – D. WICQUART

**VI. DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER – BUDGET ANNEXE « FRESNOY » – N° 2015.03.31.05**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Luc VAN DRIESSCHE, Adjoint au Maire, chargé des finances, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2014 et les décisions

modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer et l'état des restes à réaliser de la section d'investissement, en dépenses et en recettes.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer.

Considérant que le compte de gestion du receveur est régulièrement établi

a) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

b) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

c) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ont signé au registre des délibérations :

*Mmes* : C. CHARLOT – G. GALLOIS – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

*Mrs* : M. BORREWATER – A. BRICOUT – F. COQUEREL – Y.B. DE BEURMANN – D. DUQUESNE – A. KEDZIERSKI – J.C. RUHANT – L. VAN DRIESSCHE – D. WICQUART

## **VII. DELIBERATION CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 – BUDGET ANNEXE « FRESNOY » - N° 2015.03.31.06**

- Vu l'instruction M 14

- Vu les Budgets de l'exercice 2014 approuvés,

- Vu l'excédent constaté dans la Section Investissement et l'excédent constaté dans la Section Fonctionnement :

### **Section INVESTISSEMENT**

Total des dépenses	264 800,49€	Total des recettes	0,00 €
Déficit de l'exercice	- 264 800,49 €		
<b>Résultat définitif</b>	<b>- 264 800,49 €</b>		

### **Section FONCTIONNEMENT**

Total des dépenses	264 800,49 €	Total des recettes	555 903,49 €
Excédent de l'exercice	291 103,00 €		
<b>Résultat définitif à affecter</b>	<b>291 103,00 €</b>		

Le Conseil Municipal **DECIDE** par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention d'affecter

- à la section d'**Investissement** (compte 001) la somme de **264 800,49 €** correspondant au déficit d'investissement.

- à la section de **Fonctionnement** (compte 002) la somme de **291 103,00 €** qui sera ventilée lors du Budget 2015.

### **VIII. DELIBERATION CONCERNANT LE VOTE DES TROIS TAXES COMMUNALES – N° 2015-03-31.07**

Les taux des trois taxes n'ont pas été modifiés depuis 2006. Face à l'augmentation des charges et à la diminution des dotations de l'Etat, Monsieur le Maire engage une discussion.

De manière pondérée, le Conseil Municipal choisit, à la majorité, d'augmenter les taux des trois taxes de 5%.

Il est proposé de fixer les taux des trois taxes, pour l'année 2015, comme suit :

<b>Taxe d'Habitation</b>	<b>17,64 %</b>
<b>Taxe Foncier bâti</b>	<b>14,60 %</b>
<b>Taxe Foncier non bâti</b>	<b>47,41 %</b>

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal donne son accord par 13 voix Pour, 1 voix Contre et 0 Abstention.

### **IX. DELIBERATION POUR LES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ORGANISMES EXTERIEURS PAR LA COMMUNE SUR L'EXERCICE 2015 – N° 2015-03-31.08**

Le Conseil Municipal vote les **subventions** ci-après qui seront allouées en 2015 :

1) Association des Parents d'Elèves (APE).....	300,00 €
2) Association Foyer Rural – Bibliothèque .....	2 100,00 €
3) Classe de découverte 2015.....	2 870,00 €
4) Ensemble musical des Weppes.....	1 000,00 €
5) Office de Tourisme de Weppes.....	583,00 €
6) Association Foyer Rural – Foulées des Weppes .....	500,00 €
7) Association SEWEP .....	200,00 €
8) ILEP - centres aérés petites vacances.....	1 100,00 €
9) Association Foyer Rural – Médiathèque / cartes.....	500,00 €
10) Association Foyer Rural – Médiathèque / bénévoles.....	300,00 €
11) UFCV – centres aérés vacances d'été .....	7 850,00 €
12) Innov Enfance.....	1 400,00 €
13) USEP 2015.....	50,00 €
14) Weppes Natation .....	200,00 €
15) Association du Foyer Rural – Garderie.....	6 000,00 €
16) Association du Foyer Rural – Animation.....	1 000,00 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>25 953,00 €</b>

affectés au compte 6574 subv.fonct. – assoc. & pers.droit privé

Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal donne son accord par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

### **X. DELIBERATION CONCERNANT LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE – N° 2015-03-31.09**

Le montant maximum de l'indemnité annuelle des gardiens d'églises communales représente 474,22 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et à 119,55 € pour un gardien

ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une indemnité pour le gardiennage de l'église communale en la fixant, pour l'année 2015, à 100,00 € (cent euros).

Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'indemnité de **100,00 euros (cent euros)** pour le gardiennage, en 2015, de l'église de la commune par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

#### **XI. DELIBERATION CONCERNANT LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A PREVOIR SUR LE BUDGET 2015 – N° 2015-03-31.10**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que les achats suivants soient prévus sur le budget 2015 :

- Réaménagement du cimetière communal
- Réfection du trottoir face au Parking, rue du Haut Quesnoy
- Deux armoires pour le bâtiment des Merlettes
- Six poubelles dans les espaces verts

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour les dépenses d'investissement par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015.

#### **XII. DELIBERATION CONCERNANT LA DISCUSSION ET LE VOTE DU BUDGET 2015 – BUDGET PRINCIPAL – N° 2015-03-31.11**

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2015 établi en collaboration avec Monsieur Luc VAN DRIESSCHE, Adjoint au Maire.

Après discussion des différents chapitres et articles de la section de fonctionnement, le Conseil Municipal adopte le budget d'exploitation suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **Recettes**

002	Excédent fonctionnement reporté	211 687,36 €
70	Produits des services du domaine et des ventes	25 000,00 €
73	Impôts et taxes	169 000,00 €
74	Dotations, subventions, participations	126 700,00 €
75	Autres produits de gestion courante	<u>214 599,51 €</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>746 986,87 €</b>

##### **Dépenses**

011	Charges à caractère général	431 433,87 €
012	Charges de personnel	131 200,00 €
023	Virement section investissement	80 000,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 000,00 €
65	Autres charges gestion courante	74 553,00 €

66	Charges financières	27 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	<u>800,00 €</u>
<b>TOTAL</b>		<b>746 986,87 €</b>

Il est procédé au vote de la section de **Fonctionnement**. Le Conseil Municipal donne son accord par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Après discussion des différents chapitres et articles de la section d'investissement, le Conseil Municipal adopte le budget d'investissement suivant :

### **SECTION INVESTISSEMENT**

#### **Recettes**

001	Solde d'exécution de la section d'investissement	153 366,17 €
021	Virement de la section fonctionnement	80 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	9 821,41 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	<u>11 013,00 €</u>
<b>TOTAL</b>		<b>256 200,58 €</b>

#### **Dépenses**

041	Opérations patrimoniales	9 821,41 €
16	Emprunts et dettes	13 700,00 €
20	Immobilisations incorporelles	15 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	150 000,00 €
23	Immobilisations en cours	<u>67 179,17 €</u>
<b>TOTAL</b>		<b>256 200,58 €</b>

Il est procédé au vote de la section d'**Investissement**. Le Conseil Municipal donne son accord par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

### **XIII. DELIBERATION CONCERNANT LA DISCUSSION ET LE VOTE DU BUDGET 2015 – BUDGET ANNEXE « FRESNOY » - N° 2015-03-31.12**

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2015 établi en collaboration avec Monsieur Luc VAN DRIESSCHE, Adjoint au Maire.

Après discussion des différents chapitres et articles de la section de fonctionnement, le Conseil Municipal adopte le budget d'exploitation suivant :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **Recettes**

002	Excédent fonctionnement reporté	291 103,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	300 000,00 €
70	Produits des services du domaine et des ventes	868 837,00 €

**TOTAL 1 459 940,00 €**

**Dépenses**

011	Charges à caractère général	681 540,00 €
65	Autres charges gestion courante	213 599,51 €
023	Virement section investissement	300 000,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	264 800,49 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 459 940,00 €</b>

Il est procédé au vote de la section de **Fonctionnement**. Le Conseil Municipal donne son accord par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Après discussion des différents chapitres et articles de la section d'investissement, le Conseil Municipal adopte le budget d'investissement suivant :

**SECTION INVESTISSEMENT**

**Recettes**

021	Virement de la section fonctionnement	300 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	264 800,49 €
16	Emprunts et dettes assimilées	757 041,30 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 321 841,79 €</b>

**Dépenses**

001	Solde d'exécution négatif reporté	264 800,49 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	300 000,00 €
16	Emprunts et dettes	757 041,30 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 321 841,79 €</b>

Il est procédé au vote de la section d'**Investissement**. Le Conseil Municipal donne son accord par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

**XIV. DELIBERATION CONCERNANT L'ADHESION A L'USAN DES COMMUNES DE LORGIES ET NEUVE-CHAPELLE – N° 2015-03-31.13**

Par délibération en date du 16 février 2015, les Communes de Lorgies et Neuve-Chapelle (Pas-de-Calais) ont sollicité leur adhésion à l'USAN pour les compétences I, II et III (Hydraulique agricole – GEMAPI), (SAGE) et (Lutte contre les espèces invasives) tout en rappelant qu'elles adhèrent pour l'instant uniquement à l'USAN pour la compétence III.

Par délibération en date du 18 février 2015, le Comité Syndical a accepté à l'unanimité cette adhésion dans les mêmes termes que ceux proposés par les Communes de Lorgies et Neuve-Chapelle.

En qualité de Commune membre de l'USAN, la Commune de Le Maisnil est invitée à se prononcer sur l'adhésion de ces deux Communes conformément à l'article L5211-18 du CGCT.

*Après en avoir délibéré par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, le Conseil Municipal accepte l'adhésion à l'USAN des Communes de Lorgies et Neuve-Chapelle (Pas-de-Calais) pour les compétences I, II et III (Hydraulique agricole – GEMAPI), (SAGE) et (Lutte contre les espèces invasives).*

## **XV. INFORMATION SUR LES COMMISSIONS COMMUNALES**

### **a. Commission Travaux**

Monsieur Luc VAN DRIESSCHE informe qu'il consulte actuellement des cabinets d'architectes afin d'obtenir des projets pour la réfection de l'espace Boulinguez ainsi que la création d'une cantine scolaire.

Une réunion a été fixée le jeudi 16 avril 2015 à 20h15 en Mairie.

### **b. Commission Urbanisme**

Monsieur Yves-Bernard DE BEURMANN rappelle qu'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) est actuellement en cours dans le cadre de la procédure de reprise de concessions funéraires. La date limite de dépôt de candidature est arrêtée au vendredi 10 avril 2015 à 12h00. L'ouverture et la consultation de ces dossiers est fixé au samedi 11 avril 2015 à 9h00 en Mairie.

### **c. Commission Communication**

Monsieur Didier DUQUESNE présente une ébauche du bulletin intermédiaire du mois d'Avril. Il informe qu'une réunion de bouclage aura lieu le jeudi 2 avril 2015.

### **d. Commission Jeunesse**

Madame Catherine CHARLOT rappelle que les enfants du cycle II et III sont allés en classe de découverte à Clairoix, dans l'Oise. Un petit encart est prévu dans le bulletin intermédiaire d'avril.

Monsieur Michel BORREWATER et Madame Catherine CHARLOT ont rencontré Monsieur HELLIN, de la société API. Cet entrevu a permis, notamment, de faire un point sur la répartition des tâches des employés (API et SEWEP) et réajuster les horaires.

Madame Valérie JACINTO et Madame Catherine CHARLOT rappellent que dans le cadre du projet intergénérationnel, les enfants rencontreront une quinzaine d'aînés le 10 avril prochain. Il est également prévu une visite du musée de Fromelles avec les aînés le vendredi 29 mai 2015.

Monsieur Luc VAN DRIESSCHE propose que ce dernier projet fasse l'objet d'un article dans le journal « La Voix du Nord ». Madame Catherine CHARLOT se charge de contacter le correspondant local.

D'autre part, Monsieur le Maire s'est déplacé à Paris, le 25 mars dernier, avec Monsieur Benoît CRESPIEN pour la remise du prix spécial des écoles fleuries 2014. Un diplôme a donc été reçu au nom des enfants de l'école Alexis Delannoy.

### **e. Commission Environnement**

Monsieur Damien WICQUART rappelle qu'un marché aux fleurs est organisé le samedi 18 avril

prochain de 9h00 à 12h00.

Un point sur les espaces verts du Parc des Saules et du Parking (rue du Haut Quesnoy) a été fait avec Monsieur Sylvain JOAO, Directeur des Services Techniques de la CCWeppes et Monsieur Philippe BULTEL, le 24 mars dernier. Des propositions autour de ces espaces ont été discutées : taille d'arbres, réaménagement de parterres, déplacement du panneau d'affichage public...

#### **f. Commission Animation et Culture**

Monsieur Alain BRICOUT fait part du bilan mitigé, à cause des conditions météorologiques, du Parcours du Cœur du 29 mars dernier. Cette édition, conjointement préparée avec Radinghem-en-Weppes, n'a rassemblé qu'une quarantaine de personnes.

Le responsable de la Commission rappelle qu'il reste des places pour le concert « Gospel » du Dimanche 19 avril 2015 à 15h30 à l'église Saint-Pierre de Le Maisnil.

### **XVI. INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE WEPPE ET RAPPORT SUR LES REUNIONS PAR LES DELEGUES**

#### **a. Musée et Tourisme**

Madame Catherine HERMANT demande qu'un article concernant la boutique du Musée de Fromelles soit inséré dans le prochain bulletin municipal.

#### **b. Finances**

Monsieur le Maire rappelle que le budget de la CCWeppes va être voté le 14 avril prochain.

#### **c. Développement durable**

Monsieur Yves-Bernard DE BEURMANN a rencontré Monsieur Jean-Gabriel MASSON, responsable de la Commission Communautaire, afin d'évoquer des projets environnementaux au sein de la CCWeppes : Co-voiturage, nids d'hirondelles, reboisement des communes.

### **XVII. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que les contrats relatifs à la location et à la maintenance des matériels d'impression ont été dénoncés. Ces contrats arrivaient à échéance le 17 août 2015. Une consultation auprès de différents prestataires est envisagée.

Une demande d'emplacement a été formulée par un rôtisseur : le Conseil Municipal souhaite y répondre favorablement.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures quinze minutes.*